

conseil. Il me répondit dans les mêmes termes: si nous désirons le système d'hospitalisation, nous pourrons l'avoir. Toutefois, le gouvernement est censé nous fournir les traitements médicaux jusqu'à ce que cette disposition ait été modifiée. Nous soutenons qu'il a l'obligation de nous fournir les services médicaux.

M. SMALL: Vous avez admis qu'en cas de maladie contagieuse, si l'on vous hospitalise, c'est pour votre propre protection.

Le chef GARLOW: Oui, c'est pour le mieux, car si je restais à la maison, je pourrais répandre la maladie.

M. SMALL: On le fait pour votre propre protection.

Le chef GARLOW: Oui, mais c'est obligatoire. Je dois aller à l'hôpital et en quarantaine peut-être.

M. SMALL: Autrement, on placerait votre propre maison en quarantaine.

Le chef GARLOW: Oui. Mais si cette disposition doit subsister, pourquoi ne pas nous continuer les services médicaux ?

Le chef ADAMS: Je regrette de ne pas avoir la lettre dans laquelle notre agent nous dit que nous devons acquitter les primes du service P.S.I., ou bien payer notre propre médecin. Quelques-uns des Indiens n'en ont pas les moyens, parce qu'ils n'ont pas d'emploi régulier et ont peine à gagner leur subsistance. Nous payons environ le quart des primes du service P.S.I. à même les fonds de la bande, l'intéressé en paie aussi le quart et la moitié qui reste est payée par les Services de santé du Nord.

J'ai payé mes propres frais d'hospitalisation et de médecin pendant des années, mais j'ai vu des malades indiens dans les hôpitaux où ils étaient en embarras pour l'administration. Nous n'avons pas reçu les soins médicaux auxquels nous avons droit. J'étais heureux de pouvoir payer ma propre hospitalisation. Je me sentais l'égal du colonel Jones, de l'honorable président ou de qui que ce soit. Je pouvais subvenir à mes besoins à ma manière et comme je le voulais. Malheureusement, ce n'est pas le cas de ces infortunés Indiens qui sont sans travail et ne peuvent même pas acheter les choses nécessaires à la vie.

Le VICE-PRÉSIDENT: Naturellement, le ministère paie les frais des personnes qui n'ont pas les moyens de s'en acquitter elles-mêmes. C'est la vérité, n'est-ce pas ?

Vu que le docteur Moore n'est pas ici, le colonel Jones pourrait peut-être nous le dire.

Le chef ADAMS: Nous ne connaissons pas la raison d'une foule de notes de frais médicaux et divers. J'ai reçu de nombreuses plaintes à ce sujet.

Le chef HILL: Pour ce qui est de l'hospitalisation dans notre réserve d'Oneida, le surintendant des Indiens nous a dit que tous ceux qui ont un emploi doivent payer eux-mêmes leurs frais d'hôpitaux. On fait une retenue sur le salaire, ou quelque chose de ce genre. Dès que l'on perd son emploi, on est censé se présenter au bureau de l'administration, qui se charge de tout jusqu'à ce que nous ayons obtenu un autre emploi. Quand nous sommes mis à pied, le gouvernement paie nos comptes de médecin et d'hôpital jusqu'à ce que nous ayons un autre emploi. Alors, nous recommençons à payer, et cela peut se répéter indéfiniment. Mais le sort des Indiens âgés me préoccupe particulièrement. C'est la pension de vieillesse de \$55 par mois qui est leur unique ressource. D'après les lettres que nous avons reçues, ils doivent quand même payer leur propre prime, qui est de \$4.20 par mois pour un chef de famille. Et cela à même la pension de \$55 par mois, ce que nous ne pouvons comprendre.

Le VICE-PRÉSIDENT: Je ne pense pas que ce soit exact.

Le colonel Jones peut nous expliquer la situation.

M. JONES: Monsieur le président, le docteur Moore a donné un exposé complet qui a été consigné au compte rendu des délibérations du Comité.